

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**REUNION DU 17 MARS 2015****DECISION****Numéro 15 – 03 – 020**

Décision 7 : L'attribution du marché d'acquisition d'un logiciel de gestion des ressources humaines et des paies.

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 4 février 2015, s'est réuni le 17 mars 2015 à partir de 9 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Messieurs André Cellier (Vice-président) ; Georges Dru (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Claude Liogier (5^{ème} membre du bureau) ; Bernard Philibert (Président).

Exposé du rapport effectué par le Président :

Ce marché a pour objet de renouveler l'outil informatique de gestion des ressources humaines et des paies (paies des agents professionnels et versement des indemnités pour les sapeurs-pompiers volontaires).

Le marché est divisé en 2 phases définies comme suit :

- Phase n° 1 : mise en œuvre et garantie
- Phase n° 2 : maintenance

Il s'agit d'un marché à bons de commande, en application de l'article 77 du code des marchés publics dont les prestations seront susceptibles de varier de la manière suivante : minimum correspondant à l'acquisition du logiciel (comprenant la mise en œuvre et la garantie) avec 40 licences ainsi que la maintenance pour 4 ans (reconduction annuelle expresse) et sans maximum.

Le présent marché sera attribué selon les critères de jugement des offres suivants :

☞ Fonctionnalité du logiciel et technique utilisée (pondération : 55) : analyse du tableau de réponses techniques et fonctionnelles :

- fonctionnalités disponibles et qualités (30 points) ;
- ergonomie du produit, facilité d'exploitation par les utilisateurs et de paramétrage des différents profils par les administrateurs (30 points) ;
- la technologie et la technique utilisées avec notamment possibilités de déconcentrations et d'exploitation distante de l'applicatif (30 points) ;
- facilité et qualité d'interfaçage de l'offre de base avec les autres logiciels (10 points).

☞ Coût global d'acquisition et de maintenance pour 4 ans pour 40 licences (pondération : 40)

☞ Formation (pondération : 5) : Ce critère sera analysé en fonction du rapport entre le contenu et le nombre de jours de formation.

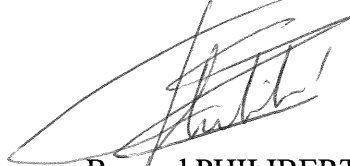
La commission d'appel d'offres réunie le 17 mars 2015 à examiner ce dossier afin de procéder à l'attribution du marché.

**Vu le rapport présenté par le Président,
le bureau prend la décision suivante :**

Article 1 : Le bureau du conseil d'administration autorise le Président à signer le marché relatif à l'acquisition d'un logiciel de gestion des ressources humaines et des paies tel qu'attribué par la commission d'appel d'offres réunie le 17 mars 2015 à l'entreprise **BERGER-LEVRAULT**, sise 104 avenue du Président Kennedy - 75016 PARIS.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental
d'incendie et de secours de la Loire


Bernard PHILIBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20150317-15-03-020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2015

Publication : 26/03/2015